

## ***Verbal d'inventaire des biens immeubles de feu noble Jean-François Blanc de Molines, Sieur du Cros.***

(1) cf. Gaston de Jourda de Vaulx, 1925, *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, t.3, pp10-12.

(2) cf. Msc. du Vicomte Louis de Montravel, 1872, *Histoire de la noblesse du Vivarais*, t.2, p414, Mcs 5400 de la Bibliothèque Municipale de Lyon. Il y est précisé qu'il fut inhumé le 28 Juin dans la chapelle du Cros. Il laissait six enfants en bas-âge. Le tuteur fut Antoine de Chambarihac, Sieur de Costechaude «comme plus proche parant» par ordre du Sénéchal du Puy qui demande «a ce que lad. damoiselle Baille fust tenue à rendre compte de l'administration quelle a fait des biens de ses enfans puis [depuis] le deced dud. S<sup>r</sup> du Cros son mary.»

(3) A.D.H.L18 J 28,

MicheiCARLAT

**A**u moment où les Amis du Mézenc envisagent de contribuer à la sauvegarde du Cros de Bourdely, il paraît indispensable d'essayer, d'en retracer l'histoire.

Dans un premier temps, cette contribution portera sur ce fief de la famille Blanc de Molines dès le début du XVI<sup>ème</sup>. Ce qui explique le blason sur la clef de l'arc de la porte de l'étable daté de 1657 et portant "d'azur au soleil d'or couronné de quatre roses d'argent", et sur l'état des lieux à la mort de Jean-François Blanc de Molines, seigneur du Cros de Bourdely et quatrième du nom :

Ce Jean-François avait épousé le 27 Avril 1686 Jeanne Marguerite de Baile des Hermens. À sa mort survenue le 27 Juin 1696<sup>(2)</sup>, on a dû faire suivant la coutume l'état de sa succession. Suit une ordonnance de la cour du sénéchal du Puy, en vertu de laquelle Antoine de Chambarihac, Sr de Costechaude, qui avait épousé le 12 Janvier 1671 Marie Blanc de Molines sa cousine, fait assigner la veuve sans doute pour contester l'héritage.

Le 16 Septembre 1701, ils se rendent donc sur place pour procéder à la vérification «de lestat présent des maisons fonds et molins» dudit seigneur, comme il s'en suit.<sup>(3)</sup>

